Résolution 822

autorisant Monsieur Guy Mettan, député, à accepter la distinction de l'Ordre de l'Amitié

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- l'article 22 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève;
- la lettre de demande de Monsieur Guy Mettan du 30 janvier 2017 qui est annexée à la présente proposition de résolution, comme exposé des motifs,

Le GRAND CONSEIL:

autorise Monsieur Guy Mettan à accepter la distinction de l'Ordre de l'Amitié décernée par la Fédération de Russie.